

Dr Robert L. Philippart

Le chantier Royal-Hamilius est lancé : parlons du boulevard, mais pas de ses villas !

Le projet Royal Hamilius démarre. Une des préoccupations de la ville fut de faire élaborer un projet pour ce site qui marque l'hyper-centre de la capitale.

Le Boulevard Royal cerne la ville haute historique. C'est la ceinture urbaine qui connaît le plus de mutations, et cela depuis l'ouverture de la ville en 1867. Le boulevard est devenu emblématique du développement de la ville. Ces quelques lignes veulent rappeler les réflexions à la base de son aménagement.

A partir du X^{IV}e siècle, l'espace occupé aujourd'hui par le boulevard Royal se confond largement avec le fossé de la troisième enceinte de la ville. C'est un lieu frontière entre ville et campagne, ville et zone militaire. Tout cet ancien espace militaire, traversé par des fossés et des remparts, des ouvrages de défense, devient à la suite du Traité de Londres du 11 mai 1867 une friche sans valeur, dépourvue de tout sens. La garnison devait quitter la ville, et celle-ci devait s'ouvrir sur un avenir incertain. Le Gouvernement décida alors de réaménager ce « front de la plaine », en y laissant déborder la ville, qui, du coup devient lieu de transition vers la campagne tranquille, loin des bruits et fumées de la gare des chemins de fer.

Pendant des siècles, Luxembourg vivait de sa garnison. Avec l'arrivée du chemin de fer en 1859, donc encore du temps de la forteresse, l'industrie s'établit à la périphérie lointaine, à Hollerich, Bonnevoie, Eich, Dommeldange, alors que les fortunés, les lettrés et les décideurs résident en ville. Peu à peu seulement, le chemin de fer parvient à faire remplacer la stratégie militaire par la stratégie économique.

La ville de l'époque fut un lieu malsain : les infrastructures militaires empiétaient sur l'espace civil. La promiscuité y régnait avec plus de 4.400 personnes habitant au km² à la ville haute! La canalisation et la conduite d'eau, l'alignement des constructions, les trottoirs manquaient, ou étaient insuffisants. Le parc immobilier était suranné. On mourait en ville du choléra (1832;1866), de la rubéole (1859). Si le problème fut grave du point de vue hygiénique, il n'est cependant pas particulier à la ville de Luxembourg.

Mise en place d'un concept d'urbanisation

Le Gouvernement parvient à créer un « modèle luxembourgeois » pour transformer la forteresse en ville ouverte. Généralement, en Europe, si une forteresse était liquidée, et elles furent nombreuses au XIX^e siècle, elle tomba aux mains de l'Etat qui la céda à la municipalité. Celle-ci divisait l'espace militaire en lots pour les vendre à des promoteurs. La guerre franco-allemande qui approchait n'encouragea pas le Gouvernement grand-ducal à suivre cette voie, d'autre part, trop de communes à l'étranger avaient connu des avars avec des promoteurs tombant en faillite. Le Gouvernement préféra garder les règnes en main, par respect des clauses du Traité de Londres et sauvegarder la neutralité. D'autre part, il pouvait dicter le rythme de l'aménagement successif des quartiers urbains, définir la voirie, le construit et sa mixité, les conditions de prêt, les zones fonctionnelles (industrie, types de logements), les agréments de la ville tels les parcs, squares, jardins interurbains, les bains municipaux, le théâtre.

De décembre 1867 à avril 1868, l'ingénieur paysagiste allemand, Louis Fuchs, qui avait transformé en 1864 la ville de Mons en ville ouverte, conseilla le Gouvernement sur la transformation à opérer à Luxembourg. Après avoir écarté les options de faire de Luxembourg une cité universitaire ou ville industrielle, le Gouvernement, se décida de créer une vraie capitale, c'est à-dire un lieu où l'on fixe la résidence et le lieu de décision des décideurs politiques, industriels et financiers, mais aussi un marché national. Pour réaliser cette seconde option il allait copier sur le système du chemin de fer, la convergence des routes en provenance des pays voisins sur la ville haute. En reliant ces routes entre elles par des boulevards (Roosevelt, Royal, Prince Henri, Joseph II), le Gouvernement réalisa, dans la mesure où la topographie l'autorisait, un plan radioconcentrique représentant la vision de la ville optimale de l'époque. Le génie militaire en était satisfait, car l'aménagement de cette voirie devait anéantir à tout jamais l'ancien système de défense de la ville.

Le Gouvernement ne pouvant autoriser pour des raisons d'hygiène la tenue de marchés dans les rues de la ville haute, proposa aux commerçants d'entourer la ville haute d'une immense place de marché de 50 m de largeur. Avec la voirie qui devait entourer cette place, l'espace de nos jours occupé par le Boulevard Royal devait occuper une largeur de 75 m ! L'Avenue de la porte Neuve aboutissant à l'ancienne entrée unique à la ville du côté du front de la plaine devait représenter l'avenue majeure, aménagée en « parkway anglais » avec une largeur de 32 m.

Le projet d'aménagement de cet espace en place de marché, puis en boulevard, fait remarquer que le mouvement de la rue fut conçu comme un spectacle. Spectacle d'ailleurs raccordé à la nature, notamment par les belles vues qui se dégageaient aux deux bouts du boulevard, à la Côte d'Eich d'une part, et au bastion Jost (pont Adolphe), d'autre part, d'où on jouissait d'une vue jusqu'au mont St Jean de Dudelange !

Les commerçants refusaient l'idée de la place du marché toujours « ante portas » à leurs yeux, et préféraient tenir leur commerce à l'intérieur de l'ancienne ville haute. Dans un premier temps (1869), l'idée de la largeur de 75 m pour le futur boulevard Royal fut maintenue. L'inspiration avait pourtant changée, et la place du marché devait céder le pas à des parterres de fleurs et de promenades suivant le modèle de la Rheinstrasse à Wiesbaden. Ce boulevard avec grande promenade au centre devait être cerné de maisons précédés de jardins privés assurant la transition entre l'espace public et privé et obligeant l'homme de l'ère industrielle de rétablir sa relation avec la nature. Un projet développé en 1871 proposait une subdivision du boulevard en sections de largeurs différentes (22-30 m). Une promenade à 5 rangées d'arbres plantées en quinconce devait précéder les immeubles entre l'Avenue Pescatore et l'Avenue Amélie. Notons qu'à Bruxelles, les boulevards mesuraient 35 m de largeur ; à Paris leur largeur moyenne variait entre 12 à 24 m.

Entretemps, l'ingénieur Tony Dutreux, commissaire du Grand-Duché à l'Exposition Universelle de Paris de 1867, avait fait la rencontre d'Edouard André, ingénieur-paysagiste qui venait de réaliser le parc des Buttes de Chaumont. Le concept développé pour ce site pouvait aisément être copié sur Luxembourg. Une ancienne friche industrielle allait être aménagée en parc cerné de villas. La carrière de gypse de Paris, fut à Luxembourg, la friche militaire sillonnée de fossés. Entre 1871 et 1873, André dessina 3 plans d'aménagement, où il regroupa les villas autour du parc, et proposant une construction dense côté ville et aérée côté campagne. La proximité du parc de la ville à aménager sur le terrain le plus traversé de fossés, permettait de sacrifier l'espace vert central du boulevard Royal projeté et de le ramener à 16

m de largeur. Dès lors, les 75 m de largeur pouvaient être valorisés par l'aménagement d'une voie supplémentaire au Bd Royal à rétrécir: une ceinture intérieure (rue des Bains, rue Aldringen, rue Notre Dame alignée, rue du Fossé) aménagée sur un espace mi-civil, mi-militaire devait agrandir la ville haute, et les terrains gagnés en plus, augmenter les rentrées sur les valeurs foncières. Le boulevard Royal devait marquer la frontière vers l'extérieur de la ville, et le Gouvernement était heureux de trouver hâtivement des acquéreurs de grandes parcelles pour y ériger des villas.

Les archives sont très explicites sur les enjeux. Les travaux visent l'embellissement de la ville et l'augmentation du nombre de logements. On voulait construire dans le quartier le plus près du centre ville, des « *maisons suffisamment confortables où la population et surtout le commerce et l'industrie trouvent des avantages* » (Jean Worré, ingénieur). Le plan d'André ne prévoit donc pas de jardins privés le long des voies rayonnantes, mais le long du boulevard Royal pour « *marquer le passage des rues de la ville vers le système des villas* ».

Embellissements projetés

Les embranchements des rues de la ville haute avec le boulevard devaient former des angles droits. Les entrées en ville devaient être mises en scène, car les avenues préparent à la ville : aménagement en demi-lune du carrefour av Emile Reuter / Bd Royal / Grand'Rue ; place piriforme à l'emplacement de l'ancienne porte Neuve. Ces aménagements devaient souligner le spectacle de la mobilité, mais la perte d'espace foncier explique le renoncement à ces projets. L'entrée en ville à hauteur de la Côte d'Eich était marquée par un belvédère aménagé au-dessus du bastion Berlaumont et d'un jardin creux avec étang à l'emplacement actuel de la Banque Centrale. En 1869, un plan prévoyait le maintien de la porte Neuve avec son bel tympan de style Empire. Cerné de deux voies, ce vestige de la forteresse aurait perdu son caractère belligérant, et rappelé l'entrée principale en ville. Des considérations foncières à leur tour ont fait abandonner ce projet un an plus tard. La statue de la Vierge ayant orné la Porte, fut intégrée dans un édicule privé au carrefour rue des Bains, rue de la porte Neuve.

Le tracé du boulevard est en ligne brisée pour illustrer le caractère rationnel de l'aménagement de l'espace, en opposition avec le Bd Prince Henri dont la courbe doit souligner le caractère organique du parc. L'angle formé à hauteur de l'avenue Amélie, dont la fonction est un simple couloir d'aération, masque les dénivellements du boulevard. L'arrêté grand-ducal du 24 juillet 1871 définit l'aménagement définitif du boulevard Royal avec 36 m de largeur incluant de chaque côté des jardinets de 10 m de profondeur et des trottoirs de 3 m et une voie carrossable de 10 m. Le boulevard sera progressivement aménagé à partir du bastion Jost vers la Côte d'Eich.

Mixité des fonctions urbaines

Le concept d'urbanisation du Gouvernement fut clair : maisons en bande à deux étages minimum et à façades régulières à construire sur la courtine pour masquer la vue sur le parc immobilier suranné de la vieille ville; villas ou maisons jumelées à ériger du côté extérieur du boulevard. Les parcs privés entourant ces immeubles, élevés à leur tour sur les vestiges d'anciens ouvrages militaires, devaient par leur dégagement assurer la transition vers le parc de la ville et de là vers la campagne.

Le Gouvernement cède à la ville 4 terrains avec des obligations très spécifiques pour s'assurer du bon fonctionnement de son concept calqué sur ceux des villes de Bruxelles, Liège, Strasbourg, Wiesbaden : l'emplacement du bastion Camus devait accueillir, avec l'obligation scolaire en marche, l'école primaire Aldringen (site du nouveau projet urbain Royal-Hamilius), l'emplacement de la caserne nord de la porte Neuve devait recevoir les bains municipaux, car les logements ne disposaient pas tous de bains privés ; le bastion Berlaumont contenait le réservoir d'eau de la ville et devait servir de belvédère, l'ancien couvent des Capucins allait être transformé en théâtre pour la ville.

L'idée de concentrer des activités professionnelles, de détente, d'instruction, de logement à proximité du centre, tout en garantissant la présence de la nature fait de ces aménagements une ville à l'échelle du piéton. Le souci de régularité des façades, de la volumétrie et de l'alignement, la volonté de créer une succession de tableaux pittoresques dans l'espace a été cher à ces ingénieurs, créateurs et managers de l'espace urbain. Des sensibilités très actuelles.

Encart : Le prix du m² du terrain variait entre 8 à 10 frs, soit 4 à 5 fois le salaire moyen journalier (10 hrs) d'un ouvrier de l'époque.

Légendes

- 1) Le boulevard Royal prévu comme place de marché, extrait du plan d'agrandissement de la ville de Luxembourg proposé par la Commission du 29 juin 1867 (A.N.L., H, forteresse de Luxembourg, N°368)
- 2) Le boulevard Royal avec parterres fleuris au centre (A.N.L., MCN, notaire E. Rausch)
- 3) Le boulevard Royal avec place piriforme à la hauteur de l'ancienne porte Neuve (A.N.L., H, forteresse de Luxembourg, N°372)
- 4) Le boulevard Royal avec le parc du jardin creux et le belvédère à hauteur de la Côte d'Eich (Plan Jean-Pierre Biermann, Luxembourg, 1878)
- 5) Anciens bains municipaux par l'architecte A. Demoget de Metz (A.V.L., LU/IV1, C473)
- 6) Ensemble constitué par la symétrie, l'axe en perspective, le jeu entre rotondes et pan coupé : carrefour av. Amélie/ Bd Royal (Photothèque de la ville de Luxembourg, cliché Batty Fischer, 1953)
- 7) Projet de sauvegarde de la porte Neuve, 1869 (A.N.L., forteresse 1775-1917, N°460)
- 8) Plan de parcellisation de 1871. Les parties en gris représentent le remblai sur lequel il n'était pas autorisé de construire qu'après 3 à 4 ans. L'étendue des terrains à bâtir varie généralement entre 1 à 5, certains terrains réservés à des villas comprennent plus de 20 a. (A.N.L., H, forteresse de Luxembourg, N° 375)
- 9) Le pont de la porte Neuve est conservé en-dessous du bd Royal. (Photothèque de la ville de Luxembourg, cliché Mehlbreuer, 1867)
- 10) Le même site après les travaux d'urbanisation (emplacement de l'actuel Forum Royal) (Photothèque de la ville de Luxembourg, cliché Ed. Kutter, vers 1970.)